



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 18 mars 2025

Président : Jean-Luc BOURLAND

Présents : MM. Cédric BUTEZ, Thierry DESESSART, Alain DETAVE, Jean-Baptiste ESPONDE, Jérôme MALHERBE, Pascal PLATEL

Excusé : Mickaël GUFFROY

A titre répétitif mais indispensable comme pour les années précédentes, la Commission invite l'ensemble des clubs et du corps arbitral de s'inspirer des articles 24 – 25 – 26 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 – 34 et 35 du statut de l'arbitrage afin d'en connaître le contenu.

Ces articles sont consultables sur le site de la F.F.F

La commission présente ses condoléances à la famille de Guy PLATEL, arbitre et observateur du District Oise de Football.

1-) Courriers

AUNEUIL AS (22/10), demande de précisions sur la couverture du club au titre du statut suite à un changement de club, le Président de la commission a répondu.

BEAULIEU ECUVILLY AS (24/10), demande de précisions sur la reprise d'un arbitre formé dans un autre district, le Président de la commission a laissé un message au club sans réponse de leur part.

2-) Constat des clubs en infraction au 28 février 2025

Conformément au statut de l'Arbitrage (articles 8, 41, 46 & 47), la Commission établit un constat intermédiaire des clubs évoluant en compétition du District de l'Oise de Football et en infraction au 28 février 2025 et en dresse la liste qui suit :

AUNEUIL AS – D1

BEAULIEU – D4

BORAN FC – D3

BRESLES – D1

BULLES FC – D4

COMPIEGNE PORTUGAIS FC – D4

COYE LA FORET AS – D2

RACING CLUB DE CREIL AGGLOMÉRATION – D3

ESCHES-FOSSEUSE FC – D1

A.S. LA CHAPELLE ST PIERRE – D4

LE MEUX FC –D4
MILLY FC – D4
MONCHY ST ELOI AS – D3
NOGENT/OISE AFC – D4
SALENCY FC – D4
SONGEONS SC – D1
ST SAMSON LA POTERIE AS – D4

La commission informe les clubs cités ci-dessus que ceux-ci seront en infraction au 15 juin 2025 et en conséquence subiront des sanctions sportives et financières.

Le club de COMPIEGNE PORTUGAIS FC évoluant en D4 a déclaré forfait général, ce club en cas d'une éventuelle accession lors des saisons futures, et sans mise en conformité avec le statut de l'arbitrage, le club retrouvera son infraction de la saison 2024-2025 (troisième année d'infraction)

Les clubs suivants ont déclaré forfait général dans les divisions D1 à 4, ST CREPIN 2 en D4, PAYS DU VALOIS 4 en D4, MAIGNELAY MONTIGNY 2 en D4 sans incidence pour le statut de l'arbitrage.

Le club de SP.C. COMMUNAL SERIFONTAINE a choisi de s'engager en D5, en cas d'accession en D4 et sans mise en conformité avec le statut de l'arbitrage, le club retrouvera son infraction de la saison 2023-2024.

4-) Formations arbitres première partie de saison

La Commission prend note de la liste des nouveaux arbitres stagiaires reçus au stage de Senlis (19), ceux de la session de décembre (38) ; elle leur souhaite la bienvenue au sein du corps arbitral soit au total 57 arbitres ; elle rappelle à ces nouveaux arbitres ainsi qu'aux clubs concernés que le quota minimum de match d'ici le mois de juin sera au prorata des journées restant à jouer.

Liste des nouveaux arbitres ayant validé leur licence pour le 28/02/2025 et clubs concernés :

Arbitre	Club
ABELLARD Jean Ernst	AS SAINT-SAUVEUR LA CROIX SAINT-OUEN
ACHALE Corentin	FLEURY SPORTS LOISIRS
AIT OTMANE Djelal Hakim	FOOTBALL CLUB BEAUVAIS
ANDREANI Matteo	ESTREES US
ARTIGUES Geraud	FLEURY SPORTS LOISIRS
BAILLY Dorian	LAVILLETERTRE F.C
BATAILLE Robin	U.S. MOUY
BEGUIN Enzo	TALMONTIERS F.C
BEN ALI Inaya	NOYON FCJ
BLANRUE Theo	HERMES-BERTHECOURT AC
BREN Alaric	DIEUDONNE-PUISEUX EFC
BRUYANT Sebastien	GUIGNECOURT FC
CALICAT Christophe	ST MAXIMIN US
CERSON Morgan	MERU-SANDRICOURT US
CONSTANT Killian	LAVILLETERTRE F.C
COUTEAU Lucas	LIEUVILLERS US
CWIKLINSKI Thomas	PAILLART US
DARNOUX FESSART Maellysse	ORMOY DUVY ETS
DEGEZ Arnaud	VILLERS-BAILLEUL ETC
DEHM Mickael	NOAILLES-CAUVIGNY AS
DELAHAYE Stanislas	SENLIS USM
DELASSUS Arthur	BEAUVAIS OISE AS
DEMUYNCK Axel	ROCHY CONDE AS
DEWET Gwenaël	PAILLART US

DIAGOURAGA Diata	MERU-SANDRICOURT US
DUGUET Mehdi	THIEUX JS
DUHOUX Jules	ST GERMER DE FLY US
ETOUMANN Dominique	MERU-SANDRICOURT US
GALLARD Ethan	BREUIL LE SEC US
GOULAS Jerome	COMPIEGNE AFC
GRATIAN Theo	DIEUDONNE-PUISEUX EFC
GUEDES CARDOSO Lucas	LAMOTTE-BREUIL SC
GULINO Dylan	VAL D'AUTOMNE ASC
HABCHI Mahmoud	CHAMBLY CHEMINOTS AS
HAFFNER Noe	LABOISSIERE AMJ
HALLIEZ Nathan	BREUIL LE SEC US
IBNAS Zakaria	AVILLY ST LEONARD CS
JOHN MARIE Herby	SERIFONTAINE SPCC
JORROT Bastien	DIEUDONNE-PUISEUX EFC
KHABBAZ Rami	LIANCOURT-CLERMONT FC
LEBEAU TREVIDY Thomas	VERDEREL LES SAUQUEUSE AS
LEGALLAIS STCHEKINE Nahele	CHAMBLY CHEMINOTS AS
LEMAIRE Arnaud	LE PAYS DU VALOIS US
MADANI Khallil Noureillah	NOAILLES-CAUVIGNY AS
MAGASSA Aichata	RURAVILLE FC
MAROTTE BILLOT Lorenzo	LE PAYS DU VALOIS US
MECHAHEB GERARD Nael	ALLONNE AS
MOLLARET Eleana	CHAMBLY OISE FC
MOUBIOU Ayoub	SENLIS USM
MOUFFOK Elias	NOGENT US
NOUZE Dany	CREIL-NOGENT CHEMINOTS AS
PHILIPPE Noah	ETOUY-AGNETZ US
PINTEAUX Florian	CHOISY AU BAC US
SAADANA Noham	ALLONNE AS
TALL Moctar	CREIL AFC
VALLAUD Dan	LAMORLAYE US
VERTHY Nolan	MOLIENS JS

Le prochain examen de candidat à l'arbitrage sera au mois de mai 2025 et nous invitons les clubs à demander rapidement un ou des dossiers pour des futurs arbitres

5-) Règlements particuliers du DOF

La commission prend connaissance de la liste des arbitres auxiliaires, ainsi que de la liste des observateurs et constate que quatre clubs peuvent remplir pour la saison 2024/2025 les conditions liées aux articles 6.1 et 6.4 des règlements particuliers du DOF.

6-) Rappels

La Commission rappelle aux clubs qu'il ne s'agit que d'un état intermédiaire susceptible d'appel auprès de la Commission d'Appel des Affaires Générales (article 8 du Statut de l'Arbitrage).

La Commission invite les clubs qui souhaitent connaître le nombre de matchs officiés par leur arbitre par rapport au quota en vigueur pour la saison 2024/2025 à consulter l'application Footclub : (Compétitions,

arbitres désignés, sélectionner l'arbitre, ensuite saisir match du 01/07/2024 à la date du jour et afficher) attention les matchs où il est affiché RP sont les matchs reportés et ne rentrent pas dans le quota.

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F , les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.

Prochaine réunion : 17 juin 2025.

**Le Président,
Jean-Luc BOURLAND**

**Le Secrétaire de séance,
Jérôme MALHERBE**